



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER



UNITÉ DE GESTION DES PROJETS DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT (UGPBD)

**PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DARAKOKAHA-
KANAWOLO-TAFIRE : SECTION TIMOROKAHA-KANAWOLO-TAFIRE
(63,8 KM) EN COTE D'IVOIRE**

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° S175/2025

**(SERVICES DE CONSULTANTS LIMITEES AUX PAYS MEMBRES –
SELECTION DE FIRMES)**

**POUR
LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE TIMOROKAHA-KANAWOLO (30,8
km), MISSION 2**

**FINANCEMENT : Banque Islamique de Développement
État de Côte d'Ivoire**

N° de Financement : N° CIV-1035

FICHE D'INFORMATIONS GENERALES

Autorité contractante : Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER)

1. Source de financement : *Banque Islamique de Développement et Etat de Côte d'Ivoire*
2. Objet de l'appel d'offres : Contrôle et surveillance des travaux de construction de l'autoroute *timorokaha-kanawolo (30,8 km) Mission 2*
3. Imputation budgétaire : Exercice budgétaire 2025
4. Type de marché : Prestation intellectuelle
5. Mode de passation : Avis à manifestation d'intérêt
6. Le présent appel d'offres est composé d'une (1) mission
7. Réserve du ou des lot(s) aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales (conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) validé).

Mission (s)	Désignation de la Mission	Part réservée aux PME locales	
1	Contrôle et la surveillance des travaux de construction de l'autoroute <i>Timorokaha-Kanawolo (30,8 km)</i>	Oui ☐	Non ☒

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT AMI N° S175/2025

**PORTANT SUR LA SELECTION DE CONSULTANTS POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE TIMOROKAHA-KANAWOLO (30,8 km), MISSION 2**

1. Cet avis fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés (AGPM) relatif à ce projet publié sur les sites *DG Market* et *BID* le 27 avril 2025 ainsi que dans le journal officiel des Marchés Publics n°1822 du 12 avril 2025 et le *journal de grand tirage Fraternité Matin* du 29 avril 2025. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet de construction de l'autoroute Darakokaha-Kanawolo-Tafire : Section Timorokaha-Kanawolo-Tafire (63,8 Km) en Côte D'ivoire *Mission 2: Timorokaha-Kanawolo (30,8 Km)* et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant pour le contrôle et la surveillance du lot 2 des travaux de construction de l'autoroute Timorokaha-Kanawolo (30,8 km).
2. Les services comprennent :
 - Le suivi technique, administratif et financier de l'exécution des travaux ;
 - L'analyse des plans d'exécution et des notes de calcul ou d'éventuelles études d'exécution ;
 - Le contrôle de la qualité des travaux et des quantités mises en œuvre conformément aux prescriptions techniques ;
 - L'appui et le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Les consultants s'assureront de la conformité du projet avec les normes de sécurité routière établies, apporteront une attention particulière au système de drainage des routes et se chargeront également de la rédaction des rapports d'avancement.
 - Le consultant aura en charge les études APD des aménagements connexes (construction de salles de classes, construction de marchés, forages d'eau potable, etc...) ainsi que le suivi et le contrôle des travaux y afférents.

Les prestations en une (1) mission de services de consultants seront réalisées à partir de Mars 2026 sur une période de trente-deux (32) mois.

Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse mentionnée au paragraphe 8.

3. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) agissant au nom du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier Maître d'Ouvrage du projet, invite les bureaux de Consultants éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

4. Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

Critère	Evaluation
a) Domaine principal d'activités du candidat	Oui/Non
b) Nombre d'années d'expérience générale du candidat	Oui/Non
c) Qualifications du candidat dans le domaine des prestations	Oui/Non
d) Organisation technique et managériale du cabinet	Oui/Non

Le processus d'évaluation des offres se fera suivant les critères détaillés à l'aide de sous critères décrits aux propositions ci-dessus. Ce processus d'évaluation est résumé comme suit :

a. Domaine principal d'activités du candidat : Oui/Non

Le domaine d'activité du consultant est accepté lorsqu'il couvre les services de consultant dans le domaine du génie civil.

b. Nombre d'années d'expérience du candidat : Oui/Non

Le consultant devra avoir au moins dix (10) années d'expérience générale dans le domaine des études et du contrôle des travaux d'infrastructures de transport.

c. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations : Oui/Non

Les expériences concernées sont les suivantes :

- i. Etudes techniques d'APD de projet de construction de routes neuves en enrobés chaud d'un linéaire minimum de 25 km au cours des dix dernières années (2015 à 2024) avec un minimum de **03 expériences dont 01 expérience en Afrique subsaharienne (Oui/Non) ;**
- ii. Suivi et contrôle des travaux de construction ou d'aménagement d'autoroute en 2x2 voies d'au moins 20 km en enrobés chaud au cours des dix dernières années (2015 à 2024) avec un minimum de **03 expériences dont 01 expérience en Afrique subsaharienne (Oui/Non) ;**
- iii. Suivi et contrôle des travaux de construction d'ouvrages d'art d'au moins 50 ml de long au cours des dix (10) dernières années (2015 à 2024) avec un minimum de **03 expériences (Oui/Non).**

d. Organisation technique et managériale du cabinet : Oui/Non

- iv. Présence d'organigramme : **Oui/Non ;**
- v. Liste du personnel du candidat : **Oui/Non ;**

NB : Cette mission fait partie d'un projet de deux (2) missions qui sont naturellement liées entre elles compte tenu de leur démarrage simultané. Il s'agit des missions suivantes :

- **Mission M2 :** Contrôle et la surveillance des travaux de construction de l'autoroute Darakokaha-Kanawolo-Tafire (96,3 Km) en Côte D'ivoire *Mission 2 : Timorokaha-Kanawolo (30,8 km) (Avis à Manifestation d'Intérêt N°S 175 /2025) ;*
- **Mission M3 :** Contrôle et la surveillance des travaux de construction de l'autoroute Darakokaha-Kanawolo-Tafire (96,3 Km) en Côte D'ivoire *Mission 3 : Kanawolo-Tafire (33 km) (Avis à Manifestation d'Intérêt N°S 176 /2025).*

Par conséquent, tout consultant souhaitant être retenu pour les deux (2) missions est tenu de produire un acte d'engagement par lequel il s'oblige à constituer et déployer des équipes distinctes et entièrement indépendantes pour l'exécution de chacune des missions.

NB :

Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet avec indication du montant et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs (attestation de bonne exécution ou certificats de service fait délivrés par les Maîtres d'Ouvrage ou Maîtres d'Ouvrage Délégué).

Dans le cas d'un groupement, les critères **a** et **d** s'appliquent à chaque membre du groupement. **Si un membre du groupement ne respecte pas l'un des critères a ou d, le groupement sera rejeté.**

Deux listes restreintes distinctes seront établies, suivant le classement des soumissionnaires sur la base du processus d'évaluation. Les listes restreintes seront constituées chacune de cinq (05) à six (06) firmes appartenant aux pays membres et qui satisfont aux critères énumérés ci-dessus, tout en favorisant une meilleure concurrence.

Une firme peut être présélectionnée sur les deux missions.

Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste retreinte.

NB : En cas d'égalité, le candidat ayant la valeur cumulée la plus élevée des montants des références de suivi et contrôle des travaux d'autoroute sera retenu.

5. Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d'intérêt.
6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution. **Le nombre de consultant par groupement ne dépassera pas trois (3).**
7. La sélection limitée aux consultants des Pays Membres de la BIsD se fera en conformité avec la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC/PM) stipulée dans les Directives.
8. Les Manifestations d'Intérêts rédigées en langue française doivent contenir les documents ci-dessous :
 - La lettre de manifestation d'intérêt signée par le soumissionnaire ou le groupement de soumissionnaires ;
 - une copie de l'accord de groupement ou la lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé ;
 - Une copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères ;
 - Une attestation de non faillite pour les entreprises étrangères datant de moins de six (6) mois à la date limite de dépôt des offres ;
 - La présentation du candidat (son existence légale, organisme, personnel) ;
 - Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (fiche projets ou Attestations de bonne exécution) ;
 - NB 1 : « Ne sont admis à participer à la procédure de passation du marché public que les candidats qui sont à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non redevance délivré par l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) en est une preuve ».

En cas de non production du quitus de non redevance par un candidat, le marché ne peut lui être attribué que s'il est établi par l'ARCOP qu'il est à jour, à la date limite de réception des offres, de la redevance de régulation sur l'ensemble des marchés qui lui ont été attribués.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : **08h:00 à 17h:00**, heure locale.

Les manifestations d'intérêt sous forme écrite (5 exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies) y compris une version numérique sur clé USB doivent être déposées (**en personne ou par courrier – Aucune transmission électronique des manifestations d'intérêt ne sera acceptée**) à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le mardi 30 septembre 2025, à 9 heures 30 minutes**, heure locale :

AGERROUTE
UNITE DE GESTION DES PROJETS DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE
DEVELOPEMENT (UGPBID)

Sise à Angré Djorogobité route du CHU, lot 3058, ilot 276

TEL : (225) /05 05 96 97 57/ 07 49 12 98 90

Adresse électronique : siouattara@ageroute.ci copie : lameite@ageroute.ci , vaedoukou@ageroute.ci

Personne à contacter : **M. OUATTARA Allahmadogo Siriki, Coordonnateur du projet**

Annexe 1 : Modèle de Fiche Projet

Nom de la Mission :		Valeur du contrat (en FCFA et en devise) :
Pays : Lieu (ville, commune, quartier) :		Durée de la mission (mois)
Nom de l'Autorité contractante :		Nombre total d'employés/mois ayant participé à la Mission :
Adresse postale et géographique de l'Autorité contractante :		
Contacts téléphoniques et adresse électronique de l'Autorité contractante :		
Date de démarrage (mois/année) : Date d'achèvement (mois/année) :		Nombre d'employés/mois fournis par les consultants associés
Noms des consultants associés/partenaires éventuels :		Nom des cadres professionnels de votre société employés et fonctions exécutées (indiquer les postes principaux, par ex. Directeur/coordonnateur, Chef d'équipe) :
Description du projet:		
Description des services effectivement rendus par votre personnel dans le cadre de la mission :		